Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le 12/42/2023 ID : 045-214502049-20231204-2023\_DELIB\_42-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY

## Séance du 4 décembre 2023

Date de convocation : le 28 novembre 2023

Etaient Présents: Romuald GENTY, Damien BOUGRE, Katia COURTOIS, Sandra BARET, Fabrice AUFFRET, Bruno MAILLARY, Victorine GUILLONNEAU, Rémi JAVOY, Paul DEBAINS, Sarah MARECHAL

Était absent: Jérôme NALYWAJKO

Étaient absents excusés: Stéphane MAROIS, Nicolas

BESANCON

Pouvoirs: Stéphanie GREUIN a donné pouvoir à Damien BOUGRE; Christophe DESCHAMPS a donné pouvoir à Bruno MAILLARY.

Secrétaire de séance: Bruno MAILLARY

## Délibération n° 2023/42

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres présents :

10

Oui ont pris part à la décision :

12

## Objet : Avis permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon

Vu le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, d'une surface de 484 119 m², sur des parcelles actuellement en friche, traversées par plusieurs lignes électriques à haute tension, Le projet d'une puissance totale d'environ 36 MWc sera composé d'environ 77 000 panneaux

photovoltaïques,

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction du dossier relatif à l'installation d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, implique que le conseil municipal de la Commune de Mézières-lez-Cléry soit consultée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Nombre de pour : 7

Contre: 0

Abstentions: 5 (Mmes Baret, Courtois, Marechal, Greuin et M. Bougré)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés,

PREND ACTE et donne un avis favorable à ce projet,

AUTORISE le Maire à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Maire, Romuald GENTY